

May 23, 2023

Monsieur Mel Norton, président
Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
 1, rue Portland, C.P. 160
 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 3X9

Objet : Lettre de mandat de TSNB

Monsieur Norton,

Dans l'exercice de nos fonctions, nous sommes chargés de fournir à la province le meilleur service possible. C'est un privilège que nous partageons tous, et c'est au cœur de ce que nous faisons et la raison pour laquelle nous sommes là.

La présente lettre fournit un aperçu à jour de vos responsabilités pour l'année à venir. J'ai hâte de voir tout ce que nous pourrons accomplir ensemble grâce à notre vision et à nos objectifs communs.

En tant qu'organisme de la Couronne assujetti à la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, je m'attends à ce que votre conseil et vous appliquiez des principes de gouvernance solides en vous basant sur une stratégie efficace qui vous permettra de vous acquitter de votre mandat.

Notre gouvernement s'est engagé à faire passer les besoins des résidents en premier. Nos efforts sont guidés par l'attention que nous portons tous à nos priorités globales :

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;
- une organisation abordable, prête à agir et hautement performante;
- des soins de santé publique fiables;
- une éducation de première classe;
- l'environnement.

Le gouvernement s'attend à ce que la Société travaille de concert avec le ministère des Affaires autochtones aux fins de conseils et de soutien par rapport à l'obligation de consulter de la Couronne, et ce, dans le cadre de toutes les initiatives.

Grâce à votre leadership en tant que président, j'attends du conseil d'administration qu'il obtienne des résultats en ce qui concerne les secteurs prioritaires décrits ci-dessous.

Secteurs prioritaires	Résultats attendus	Échéance
Initiatives prioritaires de Travail sécuritaire NB	Continuer de fournir des mises à jour semestrielles au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail sur la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail et des recommandations de la vérificatrice générale, phase 1, « Gouvernance », et phase 2, « Gestion des réclamations des travailleurs blessés ».	Au plus tard le 31 mars de chaque année; et au plus tard le 30 septembre de chaque année
	Travail sécuritaire NB proposera toute modification législative ou réglementaire essentielle nécessaire pour s'assurer que les	Au plus tard le 31 mars de chaque année

	milieux de travail au Nouveau-Brunswick sont sains et sécuritaires, entre autres pour améliorer la sécurité et la santé au travail et l'harmonisation des normes de travail lancée par la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) établie aux termes de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).	
	Continuer à mener des examens quinquennaux complets de la loi habilitante de Travail sécuritaire NB en commençant par les éléments touchant la gouvernance en 2024, en vue de remettre un énoncé des changements que la Commission recommande.	Lancement le 1 ^{er} janvier 2024 Achèvement d'ici le 1 ^{er} janvier 2026
	Procéder à la révision complète de la <i>Loi sur les accidents du travail</i> , de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> , de la <i>Loi sur les accidents du travail des travailleurs aveugles</i> , de la <i>Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de silicose</i> et leurs règlements correspondants, et soumettre un rapport sur cette révision au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, accompagné d'un énoncé des changements que la Commission recommande.	Lancement le 1 ^{er} janvier 2025 Achèvement d'ici le 1 ^{er} janvier 2026
	Continuer à faire progresser le programme de modernisation qui a été approuvé par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et présenter au ministre un rapport semestriel sur les progrès réalisés.	Tous les six mois
	Collaborer avec le Conseil du Trésor et les sous-ministres, au besoin, afin de renforcer la culture de santé et de sécurité au sein du secteur public provincial.	Rapport annuel
Plans annuels	<p>Veillez vous assurer de me présenter vos plans annuels aux fins d'approbation et de signature. Veillez vous assurer que les rapports annuels respectent les exigences de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>.</p> <p>Assurez-vous de publier ces documents sur votre site Web.</p>	Au plus tard le 30 mars de chaque année
Rapport annuel	Veillez vous assurer que les rapports annuels de Travail sécurité NB – y compris une mise à jour sur l'état des recommandations du vérificateur général présentées à la société de la Couronne au cours des cinq dernières années – me sont soumis, et je les déposerai auprès de l'Assemblée législative. Veillez à ce que les rapports annuels respectent les exigences de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> .	Au plus tard le 15 juin de chaque année

Je n'ai absolument aucun doute que nous avons une équipe prête à diriger avec équité et diligence et prête à prendre des décisions difficiles et équilibrées pour continuer de faire avancer notre province. C'est un honneur de servir la population du Nouveau-Brunswick.